



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 032-19

**Objet : RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'un bâtiment**

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 032-19

objet **RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'un bâtiment**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'antérieurement à la création de Chambéry-Grand Lac Economie le 1<sup>er</sup> juillet 2017, Grand Chambéry a lancé les démarches afin de libérer des tenements sur le site de Bissy-Champs Courts à Chambéry, permettant à terme l'aménagement de lots cessibles à destination d'entreprises du territoire.

Courant 2013 et 2014, deux études ont été menées sur un périmètre recouvrant les principales zones d'activités du territoire : l'une sur les parcs d'activités économiques (PAE) de Bissy-Erier et l'autre sur les PAE du sud de l'agglomération chambérienne. Cette étude sur les PAE de Bissy-Erier a mis en évidence que l'offre de foncier économique ne permettait pas de répondre à la demande des entreprises désireuses de s'installer ou de se développer dans le nord de l'agglomération.

Dans un objectif de reconquête du foncier, le site de la ZAC Bissy-Champs Courts a été classé comme une priorité de requalification. Plusieurs démarches et études ont permis de définir un projet d'ensemble pour ce site. Suite à la concertation du public de décembre 2016 à février 2018, la ZAC Bissy-Champs Courts a été créée par délibération du Comité syndical de Chambéry-Grand Lac Economie du 21 mars 2018.

Sur la parcelle AM 442, acquise à l'amiable en 2018, une ancienne maison d'habitation doit être déconstruite afin de pouvoir, par la suite, commercialiser ce lot. Les travaux de déconstruction doivent avoir lieu dans le courant de l'année 2019.

Afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux, Chambéry-Grand Lac Economie a sollicité Grand Chambéry, mandataire, afin de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle les procédures règlementaires, études, travaux et suivi des travaux relatifs à la déconstruction d'une maison d'habitation sur la parcelle AM 442, dite « Maison Trombert ».

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 76 000 € HT. Le financement sera assuré par Grand Chambéry, et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au maître d'ouvrage. Chambéry-Grand Lac Economie remboursera les dépenses sur présentation d'appel de fonds.

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, il est convenu que Chambéry-Grand Lac Economie verse à Grand Chambéry une rémunération de 3 000 € HT.

**Considérant** les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien ces opérations,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour les travaux de déconstruction d'une maison d'habitation, sur la parcelle AM 442, dite « Maison Trombert », à Chambéry,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 032-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'un bâtiment

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations  
1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : convention de mandat

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21672H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21672H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019